

Industrialiser un produit Conduire un projet - P003

La conduite de projet appliquée à l'industrialisation des nouveaux produits permet de jalonner les étapes majeures de ce type de projet et d'en maîtriser les données techniques, les délais et budgets.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire saura, de façon autonome :

- Définir des données techniques adaptées,
- Réaliser un CDCF,
- Planifier un projet avec la méthode PERT,
- Proposer des modes de pilotages adaptés aux produits.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et Techniciens méthodes et industrialisation
- Toutes personnes ayant à conduire un projet d'industrialisation

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Les principes généraux de la gestion d'un projet d'industrialisation

- Périmètre du projet
- Les composantes
- Les acteurs et l'équipe projet
- L'animation et le pilotage d'un projet

La méthodologie de l'industrialisation

- La création des données techniques
- L'optimisation du couple produit/process
- L'identification des besoins en moyens nouveaux

L'expression de besoin

- L'analyse fonctionnelle
- Le cahier des charges fonctionnel

La conduite du projet industrialisation

- La planification par le P.E.R.T.
- L'analyse des charges
- L'analyse des budgets

Définir le pilotage des flux approprié

- Mode de gestion des articles : Kanban, Boite Vide / Boite Pleine, Liste à servir
- Taille de lots
- Contenants

Les + DE COGITE

Une approche simplifiée de la gestion de projet qui facilite l'utilisation de cette démarche au quotidien, dans le périmètre de la fonction « Industrialisation ».

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Pédagogie constituée d'apports théoriques et méthodologiques, et enrichie par des études de cas réactualisées en permanence grâce à nos chantiers opérationnels
- Travaux de groupe favorisant les échanges
- Partage d'expérience des participants et du formateur
- Support de cours remis à chaque participant

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Autoévaluation en début et fin de formation
- Evaluation formative tout au long de la formation (QCM)
- Exercices pratiques/études de cas
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

SUIVI DE L'EXECUTION DE LA FORMATION

- Feuille d'émargement
- Attestation de fin de formation remise au participant.

MODALITÉS D'ACCES

- **Durée** : 6 jours / 42 heures – 3 + 2 + 2 jours répartis sur 2 mois maximum
- **Dates** : nous consulter
- **Horaires** : 8h30-17h
- **Lieu** : en présentiel, dans les locaux de COGITE ATLANTIQUE, ou en intra (site à définir)
- **Accessibilité** : Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous contacter avant votre inscription. Nous pourrions ainsi vous détailler les possibilités d'accueil pour vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou vous orienter si besoin vers les structures spécialisées.
Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite mais nous nous engageons à louer un local adapté dans le cas d'accueil PMR.
- **Effectif par session** : 3 à 6 personnes
- **Modalité d'accès** : bulletin d'inscription à nous retourner complété, ou via notre site internet
- **Délai d'accès** :
 - Inter : selon calendrier de formation
 - Intra : 2 à 3 mois

TARIF

- Inter : 2 400€ HT par personne, déjeuners offerts
 - Intra : nous contacter pour devis
- Prise en charge OPCO possible*

FORMATEUR(S)

- **David BARANGER** : Consultant formateur LEAN MANUFACTURING
- **Philippe MARJOT** : Consultant formateur LEAN MANUFACTURING
- **Samuel BOUVET** : Consultant formateur LEAN MANUFACTURING

CONTACT

- **Email** : cogite-atlantique@cogite-atlantique.com
- **Téléphone** : 02.40.18.02.95
- **Site internet** : www.cogite-atlantique.com

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

→ À retourner compléter à votre interlocuteur habituel ou à cogite-atlantique@cogite-atlantique.com

I- ETABLISSEMENT

Raison sociale
Adresse.....
.....
N° SIRET.....N°TVA.....
Nom du contact.....Fonction.....
Téléphone..... E-mail.....

II- FORMATION

Intitulé : **Industrialiser un produit – Conduire un projet – P003**
Dates : **12-13 novembre – 2-3-16-17 décembre 2025**
Durée : 6 jours
Lieu : NANTES 44
Prix H.T. / personne : 2400 € H.T. *déjeuners offerts*

III- INSCRIPTION(s)

	Participant 1	Participant 2
Nom		
Prénom		
Adresse email		
Fonction		
Date de la dernière formation chronométrage		

Un aménagement est-il nécessaire pour l'un des participants ? ☐ OUI ☐ NON

En cas de réponse positive, un référent handicap vous contactera pour réaliser le recueil de vos besoins spécifiques

IV- FACTURATION

- ☐ **Entreprise** : Adresse.....
☐ **OPCO** : Adresse.....

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et les conditions générales de vente figurant sur la page suivante, ainsi que de notre politique de confidentialité présente sur notre site internet.

Date :

Cachet de l'établissement et nom du signataire

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE GENERALE

Nos conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble de nos ventes. En signant le présent document, le client accepte sans réserve et renonce à ses conditions d'achat.

LES PARTIES

Notre entreprise agira en tant que prestataire extérieur auprès du Client. Cela permet d'exécuter les prestations sans avoir la qualité de mandataire. Notre entreprise exerce ses prestations en toute liberté et indépendance.

FACTURATION

Nos factures seront émises au nom de votre Société, ou le cas échéant, au nom de votre Opérateur de Compétences (OPCO). La facture est envoyée après la dernière journée de formation ou d'intervention du mois.

REGLEMENT

Les factures émises par notre entreprise sont à régler à 30 jours fin de mois par virement ou par chèque bancaire, net et sans escompte.

En cas de refus de prise en charge par un O.P.C.O. ou de retard paiement par celui-ci pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge de l'entreprise cliente.

En cas de non-paiement dans un délai de 30 jours, notre entreprise se réserve le droit de suspendre la prestation.

Le Client se verra appliquer une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt en vigueur sur les sommes dues. Le taux d'intérêt légal retenu étant le taux en vigueur le jour de l'émission de la facture.

Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, en plus des pénalités ci-dessus définies, le client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard du prestataire, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros.

CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION

INTERVENTION EN ENTREPRISE :

Pour un **report** d'une intervention moins de 15 jours avant la date prévue, notre entreprise facturera 50% des honoraires.

Si vous **annulez** une intervention entre 30 et 15 jours avant la date prévue, notre entreprise facturera 50% des honoraires.

Dans le même sens, une **annulation** d'une intervention moins de 15 jours avant la date prévue occasionnera une facturation de 100 % des honoraires.

STAGE INTER-ENTREPRISES :

Pour toute annulation entre le dixième et le quinzième jour ouvrable avant la date de stage, notre entreprise facturera 50% du prix de la formation.

Pour toute annulation moins de 10 jours ouvrables avant la date de début de stage, remettant en cause l'ouverture de la formation, nous facturerons le montant total de la formation.

Tout stage commencé est dû en totalité.

COGITE Atlantique se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'ouverture d'une formation en cas de force majeure ou en cas d'un nombre trop faible d'inscrits, sans que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Notre entreprise informera l'entreprise cliente au moins 3 semaines avant la date de démarrage prévue et lui proposera de reporter l'inscription sur une autre session.

CONFIDENTIALITE

Les concepts, méthodologies et matériels mis en œuvre par COGITE Atlantique dans l'exercice de sa prestation, portés à la connaissance du Client, ne pourront être exploités par ce dernier, à son compte, ni reproduits ou modifiés sans autorisation préalable de COGITE Atlantique.

Les documents confiés par le Client, concernant ses affaires, ainsi que les états, études et documents provenant de leur traitement par COGITE Atlantique, sont couverts par le secret professionnel et sont donc considérés comme strictement confidentiels.

Ils ne pourront donc être divulgués aux tiers sans accord du Client.

L'obligation de confidentialité ci-dessus demeurera en vigueur tant que le Client n'aura pas de lui-même porté lesdites informations à la connaissance du public.

RESPONSABILITE ET ASSURANCE

COGITE Atlantique exécutera les travaux qui lui seront confiés sous sa propre responsabilité civile et professionnelle.

COGITE Atlantique garantit les risques professionnels liés à la prestation qui pourraient se produire tant sur les lieux de travail que pendant les trajets et déplacements.

En cas de prestation nécessitant l'utilisation de logiciels appartenant au Client, celui-ci s'engage à ne fournir à COGITE Atlantique que des copies.

En cas de prêt de matériel par le Client à notre entreprise, il devra être assuré par le Client. Et cela, dès sa mise à disposition.

Par ailleurs, le Client et COGITE Atlantique se conforment aux dispositions du décret n° 77.1321 du 20 novembre 1997, fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

LOI APPLICABLE

Toutes les ventes conclues par notre entreprise sont soumises à la loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par notre entreprise et sur l'application ou sur l'interprétation de nos conditions générales de vente, seul le tribunal de commerce de Nantes sera compétent.

DROIT À L'IMAGE

COGITE Atlantique est propriétaire des images, photos et vidéos qui pourraient être capturées lors du présent événement. Leur diffusion est limitée en interne, une exploitation plus large nécessite l'accord de COGITE Atlantique et le versement éventuel d'une rémunération complémentaire